



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

LE PRÉFET DES YVELINES

Vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 modifié par le décret n° 88-309 du 28 mars 1988
et par le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005

Décerne à

Monsieur Daniel MAUREY demeurant à BOINVILLE-EN-MANTOIS.

Maire, COMMUNE DE BOINVILLE EN MANTOIS à BOINVILLE EN MANTOIS.

LA MÉDAILLE ÉCHELON OR

à titre de récompense pour 35 années au service des collectivités locales

A Versailles, le 1er janvier 2021

Le Préfet des Yvelines



N° A12